

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

LE : 26/10/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

**ABSENT(S) : 2**

**POUVOIR : 1**

**PRESENTS** : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

**Secrétaire de séance** : Jonathan PETIT

**Délibération** désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 au plus tard ;

Après avoir présenté le rôle du correspondant incendie et secours,

Après avoir précisé que cette fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire,

Après avoir indiqué qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux, Mme le Maire propose de nommer : Claire ESPASA

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de : Claire ESPASA, Conseillère municipale qui pourra, sous l'autorité du maire, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Pour extrait conforme au registre.  
 Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022  
 Le Maire, Hélène MARTINEZ.

